

LE 26 NOVEMBRE 2007 AUX ESSARTS-LE-ROI

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS, D'AJOUTS D'ELEMENTS ET DE COMMENTAIRES

- 5 Si vous souhaitez nous faire part de propositions de modifications, d'ajouts d'éléments ou de commentaires, nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer ces informations *via* un courriel, avec vos noms et coordonnées, à l'adresse : charte@PNR-chevreuse.org en indiquant systématiquement le numéro de ligne concernée pour chaque proposition.

ÉTAIENT PRESENTS

- 10 La Commission est présidée par Monsieur Christian SCHOETTL, président de la Communauté de communes du Pays de Limours.
Les Vice-présidents sont Monsieur Jacques PELLETIER, maire de Milon-La-Chapelle et M. Alain GRANDCHAMP, élu en charge des services et du tourisme à la CCIV Val d'Oise / Yvelines (Chambre de Commerce et d'Industrie) (absence excusée).

- 15 Monsieur VANDEWALLE, Président du Parc, était présent.

Au titre du PNR à 21 communes :

- 20 M. MONDOU (Auffargis)
Mme MIENNE et M. POUPART (Bonnelles)
Mme GUYONNEAU (Bullion)
M. TINEYRE (La Celle-les-Bordes)
M. MEMAIN (Cernay-La-Ville)
M. LEPEE (Châteaufort)
25 Mme GOUILLOSSO (Chevreuse)
Mme LEMONNIER (Dampierre-en-Yvelines)
Mme DORMOIS (Lévis-Saint-Nom)
M. BOZEC (Le Mesnil-Saint-Denis)
M. PELLETIER (Milon-La-Chapelle)
30 M. ZIMMERMANN (St Rémy-lès-Chevreuse)
M. FIDELLE (Senlis)
Mme BEHAGGHEL (Vieille-Eglise-en-Yvelines)

Au titre des communes concernées par le périmètre d'élargissement :

- 35 M. LU (Angervilliers)
M. ABELANET (Bazoches-sous-Guyonne)
Mme LAWRENCE et M. FEYT (Boullay-Les-Troux)
Mme GRAU (Briis-sous-Forges)
M. LE COMPAGNON (Fontenay-les-Briis)
40 Mme GONTHIER (Galluis)
Mme ANTOINE (Gambaiseuil)
Mme CLAUSSE (Gif/Yvette)
Mme BOIVIN (Gometz-La-Ville)
M. TANCREZ (Le Tremblay/Mauldre)
45 M. CHOPARD (Les Essarts-Le-Roi)
M. HUGONET (Limours)

M. CAILLY (Poigny-La-Forêt)
M. de CUREL (Saint-Jean-de-Beauregard)
M. SIMONIN (Saint-Rémy-L'Honoré)

50

Ainsi que :

Mme CAPET (CC du pays de Limours)
M. PAQUIER (Mission des PNR – Conseil Régional d'Ile-de-France)
Mlle BOURGEOIS et M. CAUCHETIER (IAURIF)

55

Mme DEPARDIEU (Comité Départemental du Tourisme des Yvelines)
M. LLORCA (Président du JADE, Union des Amis du Parc)
Mme FUKS (Poigny-Environnement, Union des Amis du Parc)
Mme ZORRILA et M. GUICHARD (CCIV Val d'Oise / Yvelines)
M. LHUSSIEZ (Chambre de Métiers de l'Essonne)

60

M. MORIN (Association des Artisans d'Art de la Vallée de Chevreuse)
Mmes GOUSSON et PICARD (Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
M. LECOMTE (Comité régional du tourisme équestre IDF)

Equipe technique du Parc : Mmes LE VOT, THIOUX, GODARD et MONTET, MM. CHENY, SANCH et HARDY

65

Absents excusés :

M. AGNES (La Celle-Les-Bordes)
M. DEGARNE (Clairefontaine-en-Yvelines)
M. POULTEAU (Magny-Les-Hameaux)

70

M. MARTEAU (Jouars-Pontchartrain)
M. ISABELLE (CC des Etangs)

DEROULEMENT

Monsieur SCHOETTL et Monsieur PELLETIER accueillent les participants et ouvre la séance :

75

- **Rappel : l'outil PNR, la charte de Parc** par **Gildas CHENY**
- **Rappel du contexte et de l'objet du travail** par **Gildas CHENY**
- **Éléments thématiques du diagnostic territorial** par **Bernard CAUCHETIER ET Marie BOURGEOIS (IAURIF)**
- **Compte-rendu session 1 : principales orientations** par **Olivier SANCH et Virginie LE VOT**
- **Discussion animée** par **Christian SCHOETTL** *durant 1 heure 30 environ*
- **Conclusion de la soirée** par **Christian SCHOETTL**

80

85

Le diaporama projeté durant cette séance est également téléchargeable sur le site Internet du Parc

90

Z.A./Qualité environnementale :

95 M. VANDEWALLE :

Je voudrais réagir sur ce que je viens d'entendre, c'est-à-dire les zones d'activités économiques. La démarche n'est absolument pas en cause, c'est d'ailleurs une démarche que l'on retrouve dans la plupart des zones d'activités économiques et la Région Ile-de-France, à travers notamment l'ARENE, travaille beaucoup dans ce domaine.

100 Je voudrais simplement faire une remarque de fond : c'est-à-dire que dans le Parc actuel, nous avons systématiquement refusé l'implantation de toutes zones d'activités économiques nouvelles, tout simplement parce que l'on applique dans le Parc, un principe simple qui est un principe de **l'économie de l'espace**. On ne le fait pas pour les habitants, on ne l'a pas davantage fait pour la création de zones d'activités économiques et donc c'est un vrai point de débat et je tiens à l'affirmer de manière extrêmement claire. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut rester statique, on a montré par nos actions qu'on était capable d'agir à l'intérieur du tissu urbain sans aller taper dans les espaces naturels.

105 Donc, c'est une vraie question et il y a d'autres pistes que celle-là parce que cela suppose au préalable une réflexion sur le type d'activités que l'on veut attirer dans un Parc, un Parc n'a pas vocation à attirer tous les types d'activités et quand je vois les traitements des déchets, etc., je me dis mais c'est quelle activité, ce n'est pas un territoire banal un Parc, on n'est pas là pour rentrer en compétition avec d'autres territoires. Donc, là c'est un point majeur, quel type d'activités on fait venir, et notamment si ce sont des **activités tertiaires**, c'est quand même le moteur de l'économie le tertiaire aujourd'hui, et si l'on cherche à attirer des activités tertiaires, on n'a pas besoin de zones d'activité, un **hôtel d'entreprises**, cela fait beaucoup mieux l'affaire, cela évite de consommer du territoire. Donc, là il y a un vraiment débat de fond pour une commission comme celle-ci et cela fera fortement débat dans la nouvelle Charte.

110 Cela ne veut pas dire que c'est un principe général : il existe des PNR dans lesquels il y a des zones d'activités, notamment les PNR de province qui sont confrontés eux à un problème de développement et parfois de désertification rurale, donc pour eux le problème est celui de la revitalisation rurale, nous on n'a pas de problème pour revitaliser le territoire, nous notre problème est comment on organise notre territoire, j'ai dit à l'équipe du Parc qu'il fallait l'affirmer beaucoup plus clairement dans nos documents, il faut agir en termes de complémentarité, il en faut pas raisonner à l'échelle de notre territoire seulement. J'étais tout à l'heure à la présentation des résultats du jury de l'OIN, on va avoir à nos portes, à la bordure nord du Parc, Châteaufort est déjà concerné, des zones économiques majeures, donc il nous faut rechercher une complémentarité, on ne va pas rivaliser avec l'OIN. Donc, j'insiste il nous faut réfléchir au type de développement économique dans le Parc, sachant que ce n'est pas une priorité majeure pour un Parc naturel régional.

130

Président de la Commission (M. SCHOETTL) :

Je vais essayer de vous répondre un tout petit peu. Je crois que pour ceux qui sont à l'extérieur, on est extrêmement attentif à cela. On a un regard qui est peut être différent par notre histoire, on souhaite aussi, au-delà de la taxe professionnelle, que nos villes ne soient pas totalement dortoirs et qu'il y ait un certain nombre d'emplois créés sur place sans pour cela aller concurrencer l'OIN et vous m'avez fait réagir lorsqu'on évoquait les déchets, je trouverais un peu curieux que l'on puisse dire, nous, on produit des déchets et que les autres s'en occupent. Les ordures ménagères que nous avons sur place, il faut aussi naturellement et loyalement à en faire le moins possible, et on a une

135

responsabilité aussi à ne pas les envoyer chez les autres sous prétexte qu'ils sont au-delà de frontières préservées.

La recherche que l'on souhaite mener c'est du bon équilibre vertueux pour qu'effectivement l'ensemble de nos concitoyens ne soient pas obligés d'aller pour 16, 17% à Paris ou dans les Hauts de Seine pour aller travailler et que l'on puisse aussi travailler au village, ou dans le village d'à côté, sans pour cela créer des monstres. Je préside une structure communale du côté de Rambouillet, je vois se développer la zone du Bel Air sur 45 ha., c'est un chiffre plutôt important, mais d'avoir un développement proportionnel par rapport à nos habitants en termes de développement économique me paraît plutôt utile pour qu'on ne passe pas de Parc naturel à réserve naturelle, il y a une marge à avoir, raisonnable pour qu'effectivement pour que nos concitoyens n'aient pas 100 km à faire tous les jours pour aller travailler. J'aimerais citer l'exemple de ma commune de Janvry qui a 630 habitants, il y a un **équilibre emploi/salarié** qui est raisonnable, je n'ai pas l'impression de l'avoir dévastée, il y a l'une des plus belles entreprises qui s'occupe de l'analyse de qualité de l'air pour l'ensemble de l'Europe avec 35 salariés, vous ne la verrez pas, elle est **intégrée dans des bâtiments de ferme** et cela me semble du développement économique bien vécu et je crois que sur les zones d'activités, si ce ne sont pas des monstres et que l'on les conçoit bien, je vois à l'entrée de Bonnelles, j'imagine que pour sa commune c'est important, il est dans le Parc depuis 20 ans, il a pu faire une zone d'activités et cela ne me semble pas choquant par rapport à une nécessité de vie active.

Objectifs du développement économique :

160 SENLISSE (M. FIDELLE) :

J'ai consulté attentivement le site et j'ai noté que le Parc était beaucoup plus disert sur la biodiversité, sur l'habitat, etc. que sur l'action économique, ce qui me semble logique dans l'étape actuelle du Parc à savoir qu'il a été conçu comme un rempart contre l'agglomération de St. Quentin, etc. Maintenant, le problème est de savoir avant de discuter si l'on fait des petites zones, des grosses zones, des zones moyennes, etc. qu'est-ce qu'on veut faire ensemble, est-ce qu'on veut faire un rempart vert ou pas et comment on délimite ces zones, c'est tout, on a essayé de faire du développement économique avec le Président Delorozoy, on a fait des choses ensemble, du coaching mais c'est de la **micro-entreprise**, on ne va pas faire des zones industrielles, on n'a pas l'habitude de ça. Par nature, le Parc à 21 qui devient 77 ou moins va changer, mais qu'est-ce qu'on va en faire et c'est cela le fond du débat à mon avis.

M. VANDEWALLE :

Vous avez parlé tout à l'heure de réhabilitation d'une ferme, réhabiliter une ferme, il y avait dans ma commune 4 fermes, aujourd'hui une seule est encore en activités. Donc, on a des locaux de fermes très importants qui peuvent se prêter à de nombreux développements : dans la Charte actuelle, il est possible de réaffecter l'utilisation de bâtiments de fermes vers d'autres usages. Donc, là on est dans une démarche qui est effectivement celle du Parc et **pas de faire des zones d'activités à l'ancienne qui consommaient énormément d'espace**. C'est également la stratégie du Conseil Général des Yvelines : faire de petites zones d'activités, on a de grosses zones sur Coignières, une énorme sur Rambouillet, donc le Parc n'a pas besoin d'en créer. Je n'ai pas dit qu'il fallait stériliser, au contraire j'ai parlé **d'hôtels d'entreprises**, que ce soit bien clair.

M.X :

185 La carte de l'IAURIF montre au nord du Parc de gros pavés, et sur la N. 10 des zones d'activités très copieuses. Donc, par rapport à la philosophie du Parc, ne doivent pas y rentrer et cela n'a pas lieu d'être dans le Parc...

190 **Z.A./Qualité environnementale :**

LIMOURS (M. Hugonet, Maire) :

Merci Président d'avoir posé le débat enfin, puisque vous avez posé le débat clairement. Par contre, il y a quelque chose qui me choque, je ne sais pas s'il y a des chefs d'entreprises ici, on a l'impression d'un *a priori* que l'entreprise est nuisante mais cela c'est du passé, depuis Zola, les entreprises ont progressé et ont compris que le label économique ne passera que par **le label HQE** J'en prends un exemple d'une activité qui est remarquable sur le plateau de Limours, sur ma commune, (Zymovert) qui récupère le compost et les déchets verts, plutôt que d'aller les traiter à des centaines de km., c'est un agriculteur qui l'a créée, et à l'époque c'était un sacré pari, et au moment de l'enquête publique, il y a toujours des gens qui viennent voir par quel biais ils pourraient attaquer ce projet alors qu'il est irréprochable, il vient de passer la **certification 1,2,3**, labellisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie, alors sur la consommation de l'espace, nous entendons le discours, sur les 14 communes de l'Essonne, il n'y a pas un PLU qui consomme de l'espace. (28'43) nous sommes en-dessous de ce que préconise le SDRIF de 1995. Sur la commune de Limours, j'ai 7 entreprises, j'ai Zymovert , qui est à la pointe de ce qui se fait aujourd'hui, qui est une activité para-agricole, qui utilise un ancien corps de ferme restauré également, à 200 m. j'ai THALES Air/Défense qui en fait un pôle d'excellence en matière de radars et d'antennes de surface, dans ce domaine là, la France est plutôt bonne et vend et a des perspectives de développement, ils sont passés de 300 personnes sur le site à 850 maintenant et ils ont encore des perspectives de développement, ce qui m'intéresse de savoir vraiment, c'est comment les Amis du Parc pour les communes déjà dans le Parc voient ce type de problème concret arriver sur la table avec une nouvelle Charte, avec un nouveau Parc, est-ce que ces gens là sont d'emblée vus comme « le grand Malin », ou au contraire est-ce qu'on a compris que l'activité c'est ce qui nous fait vivre et que les personnes qui défendent l'environnement avec beaucoup de force et ceux-là même qui sont les premiers à polluer les espaces naturels par leurs rejets à cause de la non-conformité de leurs habitations. Il ne faut pas avoir deux poids, deux mesures pour poser les débats, vous l'avez très clairement posé, je pense qu'il faut qu'on prenne conscience les uns et les autres, vous de votre acquis en tant que Parc naturel existant, et nous de notre acquis, parce que je n'ai pas l'impression que, dans notre territoire, on ait massacré l'environnement, bien au contraire, dans nos communes nous avons des prévisions démographiques bien au-dessous de celles permises par le PNR, il ne faut pas nous regarder en disant « qu'est-ce que c'est que ces gens là qui arrivent avec leur développement économique », quand je vois les jeunes ingénieurs de chez THALES qui ont entre 25 et 30 ans et qu'ils voient les endroits où l'on vit, ils ont envie d'y venir, ça c'est clair. Donc, ne voyons pas l'activité comme une source de nuisances alors que de nombreux chefs d'entreprises ont compris que c'était au contraire un atout. On a là-dessus une expérience importante qu'on aimerait faire partager et j'espère que cette envie est commune.

CHEVREUSE :

quand on a fait de venir vivre dans un village comme St. Rémy-lès-Chevreuse ou Chevreuse, il y a une vingtaine d'années, on savait très bien qu'on venait vivre sur des communes où il n'y avait rien, mais c'était un choix qu'on faisait par rapport à notre **lieu de travail**, je pense qu'aujourd'hui il est très difficile de comparer des endroits comme les fonds de vallée de St. Rémy-lès-Chevreuse, de Chevreuse avec ce qui se passe sur les plateaux comme à Limours ou même la Ville Nouvelle

235 CCP Limours :

... enrichissons-nous de nos différences, ... ce n'est pas pour cela que nous ne sommes pas complémentaires,

240 **Lieu de vie et lieu de travail :**

SAINT REMY LES CHEVREUSE (M. ZIMMERMANN) :

Moi, je comprends très bien certaines communes qui ont déjà des industries, qui ont déjà tout ce qui faut, nous à St Rémy, nous avons de gros problèmes de **surfaces habitables** parce que les gens
245 veulent bien aller travailler dans les zones économiques mais veulent vivre dans des zones où il n'y a pas d'économie. Donc, la commune ne touche pas de taxe professionnelle, elle a des contraintes, des investissements à faire sans rentrées d'argent. En plus de cela, comme nous n'avons pas beaucoup de terrain disponible et que nous sommes coincés même dans la révision de notre PLU, les prix montent et cela devient inabordable pour les enfants : le prix moyen au m² dépasse maintenant les
250 500 € : que peuvent faire les jeunes qui veulent construire, qu'est-ce qu'ils peuvent faire. Nous on ne peut plus faire de développement, comment faire **nos logements sociaux**, quand on regarde notre PLU et ses contraintes, on ne pourra pas y faire tout ce qu'on veut non plus sans rentrées d'argent. Comment on va faire dans un Parc immense, c'est la question qu'on se pose.

255 **Intercommunalité :**

LIMOURS (M. Hugonet, Maire) :

J'ai la réponse : c'est l'**intercommunalité**. Pour quelle raison, la zone du plateau des Molières, dont Virginie CORNEE a parlé tout à l'heure c'est l'exemple-type. Vous prenez ce qui était sorti du schéma
260 directeur local de 1995 dans notre territoire, et bien évidemment à l'époque chaque commune se faisait sa petite zone. Ces zones d'activités là sont consommatrices d'espace et à partir du moment où nous sommes passés en communauté de communes renforcée à taxe professionnelle unique. Aujourd'hui, la zone située au nord sur le plateau entre Les Molières et Limours, elle va avoir l'avantage d'occuper la place d'un PDF, c'est-à-dire un champ d'antennes de 22 ha., zone qui au
265 départ était déjà pour le développement économique, elle va **mutualiser les moyens** pour permettre ensuite les compétences comme par **exemple le logement social, la petite enfance** par un centre de multi-accueil comme celui existant sur Gometz-La-Ville, parce qu'on aura trouvé un endroit qui ne sera pas consommateur d'espace, qui permettra de multiplier les petites zones et de développer quelque chose sous le **label HQE** impérativement, parce qu'il n'y a pas un élu assez fou pour aller
270 mettre une boîte à chaussures en plein milieu de la plaine. Je vous garantis que cela ne va pas défigurer le paysage parce que nous sommes responsables en tant qu'élus et qu'il faut penser à ceux qui y ont travaillé avant nous et à ceux qui y travailleront demain. Ceci est la volonté de tous, quelque soient les tendances et les sensibilités des uns et des autres mais ça permet d'économiser de l'espace et sur la mutualisation des moyens, elle est là. Bien évidemment, comme vous l'avez très
275 bien décrit, il y a des communes qui ne peuvent pas se développer aujourd'hui bien qu'elles ont des populations qui veulent venir y habiter, mais il faut payer des écoles, il faut financer les places en crèche S'il n'y a pas d'intercommunalité, la réponse est pression fiscale ou emprunts, il n'y a pas 40 solutions.

280 **Développement endogène :**

M. VANDEWALLE :

Je crois qu'on a un accord de fond parce qu'effectivement vous êtes dans une logique extrêmement classique qui doit être celle, probablement de 35.000 maires en France qui veulent développer leur
285 commune. Dans le Parc, on n'est pas nécessairement dans cette logique de développement, c'est cela qui nous différencie d'une manière extrêmement profonde : vous êtes dans une sorte de développement perpétuel, il faut toujours avancer, nous ne sommes pas nécessairement dans cette logique et c'est une différence majeure entre nous. C'est le premier point. Le second point, il ne s'agit pas pour nous de stériliser mais c'est la manière dont cela doit se faire, et notamment en
290 n'allant pas toucher aux espaces naturels. En revanche, j'ai bien dit tout à l'heure qu'on ne voyait aucun obstacle au **développement à l'intérieur du tissu bâti existant**.

Cela implique un certain nombre de choses, et je voudrais rebondir sur l'entreprise dont vous avez parlé, on a effectivement quelques très grandes entreprises dans le Parc : c'est un miracle le jour où elles arrivent et c'est une catastrophe le jour où elles partent : nous en avons un très bel exemple à
295 Magny-les-Hameaux, je vous invite à aller voir la zone de Gomberville, vous y découvrirez une très belle **friche industrielle** parce que l'Aérospatiale, c'est vide depuis sept ans. Ils se sont installés, y ont travaillé à peu près trois ans, au bout de trois ans, restructuration. Ils sont partis ailleurs, ils ont laissé le hangar sur place. Cela fait donc sept ans que le maire cherche désespérément une solution pour cette friche industrielle.

300 Donc, le miroir aux alouettes des entreprises, et je sais de quoi je parle, on a exactement le même problème sur Châteaufort avec Nortel qui est entrain de partir et qui va nous laisser avec 1.000 emplois secs, la politique du Parc a toujours été de privilégier, pardonnez-moi cet anglicisme, « **small is beautiful** », c'est-à-dire qu'on a travaillé dans la dentelle, on n'a pas des résultats quantitatifs fabuleux mais ce qu'on a fait, c'est du solide. Cela correspond beaucoup plus à ce qu'on a cherché à
305 faire, plutôt que de faire des gros trucs... parce que vous descendez la N 10 depuis St.Quentin jusqu'à Rambouillet, vous avez tout ce qu'il vous faut comme grandes zones d'activités d'accueil, vous allez avoir au nord St.Quentin, derrière vous aurez l'OIN. Donc, très franchement, nous n'avons pas eu cette approche. Les élus en disposeront, si demain ils veulent faire évoluer cette approche, on en a toute liberté. Ce qui différencie un PNR du reste du territoire, c'est que nous avons des approches
310 qui sont originales, qui ne sont pas celles de tout le monde, sinon on ne serait pas un Parc naturel régional.

Logement :

315 Milon-La-Chapelle (M.PELLETIER, Maire) :
Il y a quelque temps, s'est implanté le technopôle à Guyancourt, en trois ans le nombre d'ingénieurs est passé de 0 à 7.000. Ce n'est pas tellement étonnant de penser que tous avaient envie de venir habiter à Milon-La-Chapelle, il fallait 7 minutes pour y aller, maintenant 20 minutes. Les gens dans le
320 Parc veulent y habiter justement là où il n'y a pas leur emploi. Demain, on aura l'OIN avec des centaines de milliers de personnes, ma crainte, ce ne sont pas le manque d'emplois, on va en avoir des milliers, c'est la **pression économique sur les terrains, sur les constructions** parce que notre problématique ce n'est pas de créer de l'emploi, mais où faire dormir l'emploi. On ne veut pas des villes dortoirs mais, de facto, le chercheur qui va travailler à Saclay, je suis sûr qu'il voudra habiter en
325 vallée de Chevreuse plutôt que dans une zone pavillonnaire sur St. Quentin. Cette problématique là elle existe et elle n'est pas la même que la vôtre dans le sud

Echelle de développement :

330 LIMOURS (M. Hugonet, Maire) :
J'ai beaucoup de respect pour ce que le Président a expliqué tout à l'heure pour le travail de dentelle auprès des charcutiers, je sais ce que cela veut dire, ce travail là, nous aussi on le fait. Gardons-nous de durcir les traits ou de caricaturer. **Entre le travail de dentelle que vous faites et la zone
335 industrielle de la N. 10, il y a une marge**, nous ne sommes ni dans l'un, ni dans l'autre. Vous prenez la N. 10, nous c'est la Francilienne, quand j'avais dix ans, entre Monthléry et Ste Geneviève-des-Bois, il y avait des champs et de la forêt maintenant c'est devenu la Francilienne, les boîtes à carton : au début c'était la zone industrielle de la Croix blanche, ça n'a plus rien d'industriel, c'est commercial de chez commercial. Nous, ce n'est pas ça, ça on le fuit aussi en ayant le respect des choses parce qu'on
340 ne peut pas vivre sur son territoire en se regardant le nombril, on ne peut plus le faire.

Dans tous les **PADD de nos PLU**, vous retrouverez partout les expressions : maîtrise, réservation, harmonisation du développement, développement maîtrisé, on ne peut pas rester planté chez nous comme dans un village gaulois. Ce n'est plus possible à 35 km de Paris.

345 Pour en revenir à ce qu'a dit Madame, tout à l'heure, qu'elle se rassure qu'est-ce que vous voulez aller mettre dans les fonds de vallées aujourd'hui, les territoires qui sont susceptibles de **recevoir aujourd'hui de l'activité, ce sont les plateaux**, voilà pourquoi nous en parlons nous.

350 Michel BOURNAT a très bien dit tout à l'heure, Gif dans le PNR oui, mais Gif « vallée » parce que cela correspond à la dentelle, au **commerce de proximité**, respect de l'environnement, cœur de ville et autres mais il y a d'autres aspects à développer : je ne voudrais pas qu'il y ait d'un côté des partisans farouches du développement à tout crin. Nous avons regardé des chartes de PNR, il y en a qui sont un peu plus ouvertes sur le développement économique sans pour cela lâcher des chiens. Il y a une façon de traiter le **développement économique tout en l'intégrant dans votre poursuite du respect de l'environnement**. A ce moment là, on devient un territoire qui va intéresser et qui a une démarche vraiment originale. Croyez-moi pour se positionner sur une **zone d'activité HQE** aujourd'hui avec le règlement drastique qu'on est entrain de faire, on se fait peur un peu, ce n'est pas fait pour faire venir n'importe qu'elle entreprise. Entre notre logique de développement que vous stigmatiser et votre attitude, il y a certainement un moyen terme. C'est plus cela que je voudrais voir dans une nouvelle Charte

360

SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE :

Je voudrais rapporter quelque chose contre vous, notre problème est que nous ne pourrions pas loger les gens, notre problème c'est qu'il faut qu'on sauvegarde des zones, on est proche de Paris, on a le RER, nous a St. Rémy, on a 73 ha. sur le plateau qu'on garde en terrains agricoles Vous quand vous créez des emplois, les gens viennent chez nous parce que ce qu'ils veulent c'est être dans la nature, ils nous demandent des pistes cyclables, et quand on leur dit on va mettre un peu plus d'impôts, ils crient au scandale. Alors, comment faisons-nous ?

365

370 M. X :

vous avez dit tout à l'heure que vous aviez peu de données sur **l'offre de locaux**. Cela serait bien d'approfondir cette donnée là, et peut-être de remplir les zones d'activités qui ne sont pas encore remplies. C'est vrai qu'on cite souvent la zone des Molières qui possède 22 ha., il serait intéressant que vous veniez la visiter, c'est un espace naturel magnifique, c'est la campagne.

375

Président de la Commission (M. SCHOETTL) :

Pour répondre à M. ZIMMERMANN, on est pas du tout dans des perspectives de développement économique à tout crin, ni pour le bétonnage et on a eu un taux de progression démographique plus faible que celui du Parc, on prend infini à réfléchir aux projets parce qu'il ne s'agit pas de rendre les choses irréversibles.

380

En termes d'accueil, on est tous à la même échelle, nous ne vous renvoyons pas les foules de salariés des communes de l'Essonne en vallée de Chevreuse. Si on le fait ensemble raisonnablement....

385

M. X : depuis le début du débat qu'est-ce qu'on entend c'est vallée de Chevreuse contre plateau de Limours. Ne pourrait-on pas évoquer le massif de Rambouillet. Notre Parc, il doit évoluer parce qu'il est trop petit

390

Géographie :

IAURIF (B. CAUCHETIER) :

395 Je voudrais répondre sur les données en matière de locaux, ensuite je répondrai de manière plus
générale. On n'a pas de données parce que les locaux d'activités sont un peu en tissu urbain alors
que les zones d'activités sont bien répertoriées et on avait des bases de données et c'est vrai que sur
les zones d'activités actuelles, il n'y a plus d'espace. L'une des actions des PNR, c'est le
développement économique mais ce qui vient en troisième objectif, c'est la protection d'un
environnement riche et d'un patrimoine riche. Il faut se demander quelles sont les identités des
400 territoires, les hommes, quels sont les besoins. On a regardé les taux d'emploi : on s'aperçoit qu'il y a
tout de même des discordances importantes. Il faut se demander qu'est-ce qu'on pourrait, de
manière durable, c'est-à-dire en rapport avec le patrimoine,. En écoutant le débat, j'ai un peu
l'impression qu'on oppose une logique qui serait une logique « attirons, attirons tout et n'importe
quoi pour avoir de la taxe » pour caricaturer et une autre qui dit : surtout, nous l'emploi est à
405 l'extérieur, on n'a pas besoin d'emplois, on est bien, on a notre espace vert, on sert de poumon vert
à tout le monde. Donc, de toute façon, on ne fait rien. Mais, on voit aujourd'hui la difficulté de
circulation, c'est à dire que les gens se déplacent beaucoup, font quelquefois deux heures et demi,
trois heures de trajet, beaucoup vont à Paris, à St. Quentin, on sait la difficulté qu'il y a à circuler sur
la N.10. Donc, c'est vrai qu'une logique qui **rapprocherait l'emploi de l'habitation**, permettrait de
410 diminuer peut être ces pollutions et d'améliorer la situation locale en matière de nuisances dues à la
circulation dans la vallée.

On a vu qu'il y avait une sur-représentation des cadres du supérieur, donc une augmentation du coût
du foncier et des difficultés d'autant plus grandes pour un certain nombre de services à la population
de s'installer sur place. Même s'il y a une représentation assez forte d'artisans et de commerçants,
415 vous savez tous qu'il est très difficile de faire appel à un artisan parce qu'il n'y en a pas assez, vous
savez tous qu'il est très difficile aussi de loger le personnel des communes. Tous ces problèmes là
sont à mettre dans la balance. Donc, le problème n'est pas zones d'activités ou pas de zones
d'activités, il faudrait regarder qu'elles sont les activités les plus favorables, les moins polluantes,
celles qui rendraient le plus de services à la population locale parce qu'il y a tout de même une
420 distorsion forte.

Donc sur les zones d'activités, c'est un débat à plusieurs niveaux : zones d'activités « comment ».
C'est vrai qu'il y a un certain nombre de zones d'activités sur le territoire du Parc qui sont plus ou
moins des friches qui ont souffert ou qui n'ont pas souffert. C'est vrai que les grandes entreprises de
1.000, 2.000 qui s'en vont d'un seul coup, c'est une catastrophe pour le territoire. Ce n'est peut être
425 pas la solution.

Dans le cadre d'une extension, on a dit où étaient les **zones d'activités** : elles sont aujourd'hui en
périphérie ou dans le territoire central sur la RN 10. Et sur cette dernière, on peut se poser un certain
nombre de questions.

Il est vrai qu'à l'origine, tout le monde voulait sa zone d'activités : on a eu Les Essarts, le Perray,
430 Rambouillet avec leurs zones d'activités. Aujourd'hui, existent quelques ruptures faibles à travers ces
zones d'activités, qui sont les seuls liens qui existent entre le massif est et le massif ouest en matière
de communication. On a donc ici une véritable faille, la hantise de tous c'est de passer la **N 10**. Cela
fait presque deux mondes séparés, pour la faune, mais y compris pour l'homme. L'élargissement
peut peut-être permettre de poser des logiques un peu différentes en matière de zones d'activités.
435 Le Parc a acquis une expérience très intéressante en matière de développement économique en
 finesse dans le tissu existant mais est-ce que cela répond à tous les besoins ou pas, multiplions les
confrontations d'expériences et essayons de ne pas refaire les erreurs qui ont été faites.

440 **Commerce de proximité :**

CERNAY-LA-VILLE (M.MEMAIN) :

Je suis un peu effaré par la tournure du débat : j'entends les uns parler de zones d'activités et les autres de zones résidentielles. Moi, j'aimerais apporter mon témoignage en tant que commune de 445 1.500 habitants pour vous dire que depuis 20 ans , participer au PNR, c'est un état d'esprit tout simplement, donc, il faut se placer déjà dans cette logique là. M. DELOROZOY en a parlé tout à l'heure, le Parc est important pour une commune comme la mienne parce que cela a permis de conserver le **commerce de proximité**, sans le Parc aujourd'hui, je n'aurais plus de petits commerces à Cernay, et c'est toute la richesse d'avoir ces petits commerces à portée de main et c'est ce que 450 demandent avant tout nos habitants.

Je crois effectivement qu'il ne faut pas opposer de grosses communes à de petites communes, Chevreuse, St. Rémy-lès-Chevreuse et c'est important lorsqu'on descend du RER de voir des vaches et je dirais que si l'on fait perdre cet esprit là au Parc, je crains que ce ne soit plus le Parc, il ne faut pas céder aux rurbains qui habitent nos communes qui veulent tous les services, tous les 455 équipements, est-ce qu'il faut céder à cette demande là : je vous pose la question.

Artisanat :

460 CHAMBRE DE METIERS DE L'ESSONNE :

Je présente le bonjour de mon Président au Président du PNR. Il n'y a pas réellement d'opposition entre la communauté de communes du Pays de Limours et le PNR. Il y a un PNR dans l'Essonne, le PNR du Gâtinais français, avec lequel nous travaillons beaucoup depuis 15 ans, je ne vois pas de 465 différence entre le PNR du Gâtinais et la CCPL : je rappelle que c'est la seule communauté de communes de France pour laquelle le Préfet a autorisé qu'elle s'appelât PAYS. On a peut être des difficultés à trouver des éléments d'homogénéité en matière de territoire, c'est vrai que depuis les funestes époques de 1964, l'Essonne et les Yvelines se regardent un peu bizarrement, à l'époque de la Seine-et-Oise, elles se regardaient un peu moins bizarrement, or, il y a une très grande continuité territoriale. Il y a un point commun entre le PNR et la CCPL, ce sont vos positions respectives par 470 rapport à l'**artisanat** : c'est-à-dire tout ce qui se produit, se fabrique, se répare sous forme de microstructures (10/15 salariés) Sa place naturelle, c'est le bâti urbain, ce n'est pas la rase campagne : je n'ai jamais vu un ferronnier s'installer en plein vent sur un plateau.

Quand on lit la Charte cela ne rend pas compte de vos vraies prises de position politique en la matière : par exemple, la place naturelle de l'artisanat est le bâti urbain. Ça n'est pas dit, cela ne se 475 voit pas, cela se devine. Pas plus tard qu'il y a une vingtaine d'années, le plateau de Limours était une zone sinistrée, il n'y avait plus d'artisanat, il n'y avait plus de commerces. Maintenant, il y a de l'artisanat, des commerces à Limours et dans les autres petites communes. Comme dans un PNR, nous avons des seuils de productivité qui autorisent les commerces de proximité, de l'artisanat de services, de production et de fabrication, de réparation : cela est un dénominateur commun.

480 Il faut donc que cela soit **inscrit dans la Charte** : parce qu'on pense souvent que l'artisanat apparait spontanément, qu'il suffit de mettre de bonnes **conditions pour que l'artisanat apparaisse**, en fait ce n'est pas si simple que cela. Quand vous avez un boulanger ou un ferronnier qui ferme, c'est extrêmement difficile de les remplacer. Il ne faut pas tomber dans le travers des néo-urbains qui arrivent et qui commencent à coller des procès parce que la cloche sonne, le coq hurle et l'âne a des velléités reproductives. Dans une ville, il doit y avoir les bruits de la vie, cela doit nécessairement 485 intégrer l'artisanat de production, réparation et transformation : ce que vous avez bien dit Président, il faut juste que cela soit écrit dans la Charte.

490 **Vocation de territoire :**

SAINT-REMY-L'HONORE (M. SIMONIN) :

Je remercie le Président d'avoir posé le véritable problème. Candidat à l'entrée dans le PNR, je n'entre pas dans une réserve d'indiens d'une part, dans la mesure où ma commune de 1.330
495 habitants n'a pas besoin de nouvelles zones d'activités mais ma taxe professionnelle repose sur les activités tertiaires. Je pense que le PNR a une **vocation d'être résidentiel, de tourisme et axé sur le tertiaire**, alors qu'il y ait des zones d'activités, je pense que c'est indispensable car rentrer dans de nouvelles structures, ce sont de nouvelles charges, et nous, commune périurbaine, pour nous commune au-delà de la **RN 10 qui représente une véritable frontière** en tant que candidat futur à
500 l'entrée dans le PNR, même par rapport aux Essarts et l'A 12 qui viendra un jour, coupera ce passage, donc en ce qui nous concerne, je parle au nom de notre intercommunalité, on en a beaucoup parlé ce soir, intercommunalité de 23 communes du canton de Montfort, qui n'est pas encore créée, il existe deux zones d'activités.

Mais il faut être réaliste et pouvoir offrir des **logements aux jeunes** qui sont nés sur le territoire mais également aux parisiens qui arrivent pour prendre leur retraite, dans la commune j'ai 80 résidences secondaires je réaffirme que notre commune en intégrant le Parc, n'a pas l'impression d'entrer dans une réserve d'indiens mais il faut encore réfléchir et pousser plus avant car le raisonnement de mon collègue de Limours est aussi valable que celui de Chevreuse car l'OIN est basé sur des activités tertiaires, car pour les milliers d'emplois dont parle le Conseil Général, il n'y a **pas d'activité**
510 **secondaire sur le plateau de Saclay**, avec une consommation de l'espace limitée. Notre commune n'a plus de terrains disponibles, je réviserai notre POS si je suis réélu. Des communes sont sollicitées par des gens qui travaillent sur Saint-Quentin, voire Paris, voire la petite couronne, pour bénéficier et de l'avantage de la campagne et de l'avantage de la ville.

515 M. VANDEWALLE :

Ce qui me frappe dans le débat, c'est que tout ce qui vient d'être dit, c'est exactement de ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est-à-dire que le Parc a entretenu, depuis le début, une **dynamique économique**, réelle MAIS elle est **originale**, c'est-à-dire qu'on ne fonctionne pas comme à côté, c'est tout. Pour nous le développement économique ne passe pas nécessairement par la création de zones
520 d'activités, c'est très clair. Il y a différentes façons de développer l'économie : il n'y a pas une seule voie qui consiste à dire, voilà, nous on est pour le développement économique et on fait des zones d'activités, les autres sont des ringards et ils restent dans leur pré carré. Là-dessus, il me semble qu'il y a un vrai problème de compréhension entre nous, parce que manifestement, on n'arrive pas à se comprendre. Il existe une vraie dynamique économique dans le Parc, elle touche notamment
525 **l'artisanat et le commerce**.

Deuxième chose, il ne faut pas oublier qu'on est dans un Parc naturel régional, lundi dernier, le comité syndical du Parc a approuvé le Contrat de Parc pour les sept années qui viennent qui représente 22 millions d'euros qui est le fruit d'un an de négociations avec nos partenaires, l'Etat, mais surtout et avant tout la Région et le Département. Ces 22 millions d'euros, on ne nous les donne
530 pas simplement pour notre bonne mine, on nous les donne parce que nos partenaires nous fixent un certain nombre **d'objectifs concertés** et je vais un exemple pour répondre à mon collègue de St Rémy-L'Honoré qui évoquait justement le commerce, c'est le Parc qui a mis en place avec Robert DELOROZOY et les deux chambres consulaires (CCIV et Chambre de Métiers) avec lesquelles nous travaillons main dans la main, notamment on n'a pas la capacité d'expertise pour accorder les aides
535 et elles nous aident dans ce domaine pour éviter de distribuer de l'argent public à mauvais escient. Ce serait une très lourde erreur d'opposer les deux territoires : on a deux logiques de développement qui ne sont pas les mêmes mais les présenter de manière caricaturale, c'est vraiment une lourde erreur. Ce n'est pas le développement économique qui est en cause, c'est la qu'il y a malentendu, c'est le fait de consommer du territoire, on s'interdit de construire dans les espaces naturels ce n'est pas pour aller y installer des activités économiques. Il y a une cohérence dans ce projet : il n'y a pas
540 d'activité, il n'y a pas de logement. En réalité, il y a un peu d'activités et un peu de logements, parce

qu'on se développe moins que St. Quentin-en-Yvelines ou l'OIN, c'est tout, mais les deux vont de paire. Si l'on préserve les **espaces naturels**, on évite à la fois d'urbaniser pour les habitations mais on évite aussi d'urbaniser pour le développement économique. C'est une question essentielle : est-ce qu'on consomme ou pas des espaces naturels. Cela ne veut pas dire qu'il y ait une sorte de tabou absolu sur cette question mais c'est tout de même une vraie question de fond.

LIMOURS (M. Hugonet, Maire) :

Il semble qu'on ne se comprenne absolument pas. Savez-vous combien représente la zone urbanisée dans le Communauté de communes du Pays de Limours en pourcentage ? 21 %, est-ce que cela vous paraît un développement incontrôlé ? On est largement en-dessous des moyennes. Je partage tout à fait ce qu'a dit Bernard CAUCHETIER de l'IAURIF, il a perçu à la fois les intérêts des uns et des autres mais surtout la nécessaire position médiane. L'état d'esprit, on l'a bien compris et on le partage vraiment, sinon pourquoi nos communes se seraient engagées pour dire on veut participer à la révision de la Charte, si nous n'avions pas compris cet esprit là.

Ce n'est pas du tout cela qui est en cause, par contre, ce qu'on a compris aussi, alors qu'on a des perspectives raisonnables mais à la fois aussi incontournables et obligatoires de développement économique, quand on lit la charte actuelle, elle se résume au commerce de proximité et à l'artisanat pour lesquels nous avons le plus grand respect puisqu'on en fait déjà, on n'a pas attendu le PNR pour le faire, les Chambres nous aident à le faire. Lorsque vous évoquez les friches industrielles, je suis d'accord avec vous, je ne suis pas de ceux qui pensent que les grandes entreprises, cela ne me fait pas rêver moi. En ce qui concerne la commune, c'était un partenaire historique c'était Thomson, c'est devenu Thalès, demain ça peut être EADS ou quelqu'un d'autre, ou rien du tout mais pour la transmission-reprise dans le commerce de proximité aujourd'hui les artisans que vous avez, qui sont entrain de vieillir et qui n'arriveront pas à passer la main, c'est de la friche pour moi aussi. A ce problème là, vous y serez confrontés, vous l'êtes déjà d'ailleurs.

Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est cela qui pose question et cela va être le grand intérêt de cette réflexion de la Charte, c'est qu'elle se résume en termes de développement économique, j'ai bien compris **l'économie de l'espace** mais encore une fois, le **commerce, l'artisanat, aujourd'hui, ce n'est pas suffisant**. Si on doit avoir quelque chose à mettre en commun et à faire progresser en commun, c'est une autre dimension qui ne doit pas faire peur, parce que vous avez affaire à des gens qui sont pour une évolution maîtrisée, mais certainement pas de la renier parce que ce n'est pas possible, ce n'est pas d'opposer une vision ringarde à une vision moderne : c'est très ringard de penser cela, c'est parce que cela s'impose à tous parce qu'on est à 35 km de Paris, on ne peut pas se mettre la tête dans le sable et dire « je ne regarde pas ce qui est autour », on est tout de même obligé d'en tenir compte. Il faut d'abord essayer de voir ce qui nous rassemble pour être positif

Développement économique et environnement :

F. HARDY, chargé de mission *environnement* PNR :

Je vais vous présenter brièvement le lien qui existe entre le développement économique et le patrimoine naturel et la biodiversité, l'environnement d'un territoire. Sur la carte présentée du périmètre d'étude de l'extension, vous apercevez quatre points rouges qui correspondent aux points chauds de la **biodiversité végétale** en Ile-de-France, c'est-à-dire les zones qui sont le plus souvent les plus rurales mais surtout dont les activités préservent le patrimoine naturel. L'existence de ce patrimoine naturel, c'est l'obligation qui prévaut dans la loi pour créer un Parc naturel régional pour le préserver, il ne s'agit pas simplement de comptabiliser les espèces végétales et animales mais nous sommes bien dans un système habité par l'homme qui puise sur son territoire des ressources certes, nous sommes une île, en tête du bassin versant naturel, ce qui veut dire que toute activité aura un impact majeur : donc la **ressource en eau** est un patrimoine qui est à sauvegarder absolument. Vous voyez ce semis de mares, de petites **zones humides en fonds de vallées** bien sûr mais également sur les **plateaux**. Le patrimoine forestier est également très important, l'activité forestière qu'elle soit

595 domaniale ou privée exploite tout ce potentiel environnemental. Là, vous voyez apparaître tous les
espaces agricoles qui représentent des entreprises également avec les ventes directes et qui
constituent un tissu économique pour lequel il y a aussi besoin d'espaces non morcelés. Les zones
urbaines et zones d'activités qui elles aussi tirent parti de ce patrimoine mais génèrent des
nuisances. Des zones de pression d'urbanisation qui viennent du nord-est et de l'est et puis les
infrastructures qui coupent physiquement toute la continuité écologique entre les différents
600 espaces.

Ce pourquoi je vous présente tout cela, c'est pour vous signaler que nous travaillons depuis
maintenant quatre ans sur le bassin de la Rémarde avec la **Chambre de Commerce et de Métiers des
Yvelines** pour **évaluer les potentiels impacts sur l'environnement et la rivière** et proposer ensuite
des programmes de préservation, d'aides, de mises aux normes, etc. à ces entreprises de façon à ce
605 qu'elles s'intègrent le mieux possible dans ce patrimoine fragile. Conclusion : **importance de la prise
en compte des impacts potentiel sur l'environnement de toute activité humaine.**

UNION DES AMIS DU PARC (M. FUCKS) :

610 Vous parlez beaucoup de l'extension du côté de Limours mais très peu de l'autre côté de la N 10, de
l'autre côté du massif forestier de Rambouillet dont les spécificités et les préoccupations sont
complètement différentes. Quand on parle de cohérence territoriale au niveau d'un Parc naturel,
tous les villages qui se situent du côté **ouest de la N 10** ont une véritable cohérence par rapport au
Parc actuel et prendre en considération que **nos préoccupations ne sont pas du tout celles du pays
de Limours** et que, même si nous sommes disposés et volontaires pour un développement
615 économique de notre région, il est impossible qu'il se fasse de la même manière dans nos petites
communes que sur le plateau de Limours. Il faut en prendre conscience et il faut raisonner de
manière globale lorsqu'on pense Parc. Je trouve dommage que les représentants de ces petites
communes ne se soient pas exprimés jusqu'alors. De notre côté, on a des spécificités, **l'équitation**
parce qu'on a énormément de haras, de centres équestres, activité de ce genre très importante. On
620 peut envisager de développer l'économie pour faire vivre ce côté du Parc, on a aussi la forêt avec
l'exploitation forestière, spécificités qui rentrent tout à fait dans le cadre du Parc sur lesquelles on
peut réfléchir, il faut donc aussi aller dans ces orientations là : on a envisagé la **filière bois** dans une
autre commission, et aller dans ce sens là et prendre en compte les spécificités des différents
territoires.

625

BAZOUCHES-SUR-GUYONNE :

Il y a un projet d'axe routier de la vallée de la Mauldre de 2 fois deux voies, près des Essarts, qui irait
du nord au sud et qui représente une épée de Damoclès et qui risque de nous tomber dessus, de
nombreux maires se sont réunis pour pouvoir contrecarrer les orientations départementales,
630 régionales et autres, ce projet : pour nous **le Parc est un rempart**, ou une forme de poids qui
permettrait que, si cet axe se faisait, on puisse préserver notre environnement. Nous sommes pour
un développement économique projet qui partirait de Monfort-L'Amaury pour rejoindre les Essarts,
ce qui veut dire qu'on aura un axe routier N 10, N 12 et cette A 88 qui va couper, donc un triangle et
donc rupture de territoire. Le fait d'avoir un Parc sera pour nous un atout majeur pour avoir le poids
635 qui permette **de préserver** ce que l'on est entrain de mettre en valeur.

M.X :

J'aimerais savoir comment vous allez vous articuler avec **l'agence de développement économique et
touristique qui se met en place sur le sud Yvelines ?**

640

M. VANDEWALLE :

A l'heure actuelle, on n'a pas de relations directes avec eux. Rambouillet est une ville-porte du Parc et donc on a des relations de travail avec Rambouillet, il y a des domaines sur lesquels on collabore. Sur le point précis que vous évoquez, je dois avouer que non.

645 Pour l'instant, c'est surtout le développement de la **grande zone d'activités qui se développe sur Rambouillet** qui est la préoccupation principale de l'agence et non le tourisme. Ils sont dans une logique de développement économique extrêmement puissante surtout dans le **domaine technologique**. On peut imaginer avoir des relations de coopération, ce n'est vraiment pas un souci.

650

Diagnostic :

GALLUIS (Mme GONTHIER, maire) :

655 Par rapport au développement économique, serait-il souhaitable de faire un **diagnostic** de chaque commune pour étudier son potentiel et ce qu'il est possible de faire. Est-ce envisagé, prévu ??

M. VANDEWALLE :

660 cela fait partie du travail d'élaboration de la Charte, puisqu'il y a toujours un plan de Parc qui est prescriptif juridiquement et donc il doit être compatible avec tous les autres documents d'urbanisme, y compris le **SDRIF**, c'est donc un document qui a une force prescriptive extrêmement fort, il est donc extrêmement précis. La **destination des sols** est déjà déterminée sur le plan de Parc, et bien évidemment cela sera fait en **concertation avec les communes** : c'est l'une des raisons qui explique que l'élaboration de la Charte, jusqu'à sa phase finale, son approbation prend pratiquement
665 trois ans. Chaque conseil municipal doit faire un travail très approfondi avant d'inscrire ses informations dans le futur plan du Parc. Lorsqu'on a élaboré la dernière Charte, on a été pris par le temps, et il faut dire qu'on a repris pratiquement tels que les **plans d'occupation des sols** approuvés des communes, à part quelques communes qui avaient fait introduire des variantes Ceci nécessite un travail très fin et très approfondi pour atteindre ce niveau de détail.

670

Artisanat d'art :

Cyril MORIN, président des Artisans d'Art de la Vallée de Chevreuse :

675 Nous sommes une association regroupant entre 30 et 50 artisans d'art, cela fait à peu près 7/8 ans qu'elle existe, créée à l'initiative du Parc qui a voulu regrouper plusieurs artisans d'art. Mon témoignage c'est que c'est une activité sur le PNR, mes clients sont aussi sur le PNR donc je les connais, je sais quel est le territoire. Je connais aussi d'autres exemples dans des régions différentes, Lorraine, pays de la Loire, l'Ouest, et chaque région a des différents positionnements par rapport à l'artisanat d'art. Je connais aussi d'autres Parcs naturels, et je sais que le PNR de la Haute Vallée de
680 Chevreuse est plutôt très **dynamique pour les artisans d'art**. On a signé l'année dernière avec la **SEMA une convention** qui la lie avec le Parc naturel qui peut faire école pour les artisans d'art dans d'autres Parcs. Le Parc étant très proche de Paris est très intéressant pour les artisans d'art, **centre culturel pour la création** très important, on y trouve aussi des fournisseurs mais c'est vrai que dans les autres Parcs, la densité des artisans d'art est beaucoup plus faible.

685 On est sans doute précurseurs puisqu'on a déjà depuis quelques années intégré des artisans d'art de l'extérieur du Parc, on a donc déjà anticipé, ces artisans d'art sont donc tous professionnels et de qualité travaillent essentiellement dans le Parc mais aussi à l'extérieur. Le Parc représente un atout en matière de cadre de vie, on l'aura compris, mais aussi au niveau de **la clientèle**, pas seulement financièrement mais aussi culturellement : avec toutes les expositions que l'on fait, on peut presque
690 faire une cartographie de la clientèle qu'on rencontre et de sa qualité. Clientèle un petit peu différente, et très **demandeuse de culture** et de tout ce qui se rapproche à l'artisanat, ce qui

explique que l'exposition que l'on fait tous les ans est un succès aussi pour cela. L'artisanat d'art a un problème tant à la fois d'un point de vue économique que de vision, doit se faire comprendre.

695 De plus, se pose le **problème d'installation** pour les artisans d'art mais la mission développement économique dans les PNR aide les artisans dans leur recherche et leurs démarches.

700 Selon, chaque activité, les statuts sont différents : artisan, inscription à la Maison des Artistes, moi quand je me suis installé, le PNR est venu vers moi pour pouvoir me trouver des aides, et des locaux pour mon installation, pour monter des événements, tels les journées des métiers d'art, ou des événements ponctuels comme les expositions, le Parc nous aide énormément pour la communication de ces événements.

705 Nous sommes également en relation avec une autre association qui s'appelle « *Dormir en vallée de Chevreuse* », eux s'occupent de l'hébergement, ils sont très dynamiques et vont se regrouper comme nous l'avons fait, ceci nous permet grâce au PNR d'avoir des relations avec d'autres acteurs économiques, ceci est très enrichissant. On ne peut évidemment pas travailler que sur le Parc, même si on a une bonne visibilité de notre clientèle locale, on va essayer de partir sur des expositions ailleurs en France, à plusieurs ou à l'étranger. Bien sûr, tous les artisans d'art qui existent dans le périmètre d'extension du futur Parc pourront faire partie de notre association,

710 **Tourisme :**

BONNELLES (M. POUPART, maire) :

En matière de zones d'activités, moi je vois plutôt l'activité que la zone d'activités pour rebondir sur le débat de tout à l'heure, il faut des activités dans nos villages, mais il ne faut pas nécessairement
715 que cela passe par des zones d'activités. Je pense que c'est ce qui nous caractérise : il existe un slogan pour les PNR et qui les caractérise « *une autre vie s'invente ici* » et bien justement on essaye de l'inventer ici de cette manière là.

En ce qui concerne le **tourisme**, il faut dire que dans la première charte, cela faisait très peur à tel point qu'il n'y figurait pas du tout. Dans la seconde charte, on a pensé qu'il fallait du **tourisme en tant que développement économique** : ceci se résumait pour le Parc, créateur de réseaux, créateurs
720 touristique, créer des réseaux avec les hébergeurs, créer des réseaux avec les acteurs qui organisent de la randonnée pédestre, équestre, vélo, c'était créer des **réseaux avec les fermes** qui faisaient de l'accueil, tout cela rentrait dans le développement touristique du Parc. Parce que les gens avaient peur d'un tourisme de masse qui allait massacrer des sites naturels que nous avons mis des années à
725 protéger. Autour de la table pour créer ces réseaux, se retrouvaient des gens qui partageaient l'espace, pour les vélos, les chevaux, les randonneurs

C'est une option en termes de développement économique, faut-il développer le tourisme qui peut apporter des emplois, faire vivre un territoire, c'est donc une question à se poser pour la révision de la Charte et des grands objectifs à venir.

730

Président de la Commission (M. SCHOETTL) :

Si je peux apporter notre témoignage, bien qu'on n'ose plus parler, nous avons dans notre secteur le château de Courson, le château de Saint-Jean-de-Beauregard qui amènent avec leurs journées des plantes plusieurs dizaines de milliers de personnes : ce sont 100.000 personnes sur les 4 journées qui
735 ne font que traverser nos territoires et qui repartent après. Notre idée qui me semble être en parfaite cohérence avec celle du Parc, c'est de dire inventons des produits, créons des nuitées pour que ces gens que nous amènent ces événements ne repartent pas comme des sauvages, c'est dommage puisqu'ils sont captés par des opérations locales, arrivons à les figer une nuit, en inventant un produit qui fasse qu'ils aient envie de rester. C'est une réflexion que nous menons à l'heure
740 actuelle et qui va dans le même sens que le vôtre. Il faudrait inventer un kit complet avec hébergement pour que les gens viennent passer le week-end, il y a des endroits qui s'y prêtent, tel les Vaux de Cernay, mais on pourrait en inventer d'autres.

Sur le tourisme, on vient de faire un sondage plutôt copieux sur un projet de territoire sur la communauté de communes auprès de 1.000 foyers sur 8.000 sur notre secteur : quand on parle de
745 développement économique par le tourisme, je confirme ce que vient de dire Guy POUPART, cela fait peur. Les gens se disent, on va avoir des hordes de Kronenbourg franchir nos chemins et nous envahir, donc effectivement il y a une véritable inquiétude. Ce n'est pas la piste sur laquelle les habitants nous envoient naturellement ...

750 **UNION DES AMIS DU PARC (Mme FUKS) :**

Ils préfèrent les zones d'activités ??

Président de la Commission (M. SCHOETTL) :

Oui, c'est le résultat du sondage, même si cela gêne, c'est comme cela. Les habitants ne nous
755 attendent pas sur un développement économique par le tourisme.

COMMUNE DE BAZOCHES-SOUS-GUYONNE (M. ABELANET) :

Cela fait sept ans qu'on étudie la création de **voies vertes** et les gens préfèrent leur calme, leur tranquillité dans leur jardin...

760

COMITE REGIONAL DU TOURISME EQUESTRE (M. LECOMTE) :

765 J'ai commencé à travailler il y a vingt ans sur le **tourisme équestre** sur le département : il y a vingt ans les représentants du Parc nous disaient en gros : « moi vivant, vous ne passerez jamais sur le Parc, il n'y aura pas d'itinéraires équestres dans le Parc », il existait sur le Parc un professionnel du tourisme équestre qui a été littéralement poussé dehors et aujourd'hui pour faire revenir des gens comme cela, c'est difficile, les loueurs d'équidés sont partis malheureusement et c'est regrettable.

Président de la Commission (M. SCHOETTL) :

770 Il semble que le tourisme soit une chose acquise, mais le vrai problème reste les **capacités d'hébergement** sur l'ensemble du territoire. C'est vrai que lorsqu'on interroge les grands hébergeurs, les grandes chaînes hôtelières, on ne les fait pas encore rêver localement.

Personne n'a dit qu'on remplacerait les commerces de proximité par des zones d'activités. Collégalement, on est tous d'accord pour dire qu'il faut donc mettre la gomme sur nos **cœurs de village** et les privilégier de toute manière en évitant qu'ils ne se transforment en guichets de banque et d'agences immobilières et qu'on arrive à maintenir les boulangeries et l'ensemble des **commerces de proximité** parce que sinon, le troisième âge, il faudra qu'il quitte nos cœurs de village parce qu'il n'y aura plus de **services** de proximité nécessaires demain. **On est tous d'accord là-dessus**, tout à l'heure si les zones d'activités faisaient débat, là c'est collégial et dans la synthèse, cela pourra ressortir sans problème.

780

Merci beaucoup à vous tous.